

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Communauté Communes Conflent Canigó**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : Budget Principal Com.de Communes**

**Numéro SIRET : 20004921100036**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE PRADES**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Atelier Relais**

**ANNEE 2018**



Code INSEE	Communauté Communes Conflent Canigó Atelier Relais	BP 2018
------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	21 140
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	4 498
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	9,72	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	9,14	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	21,92	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	7,79%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	212,39%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	239,78%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L 2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique) Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES**

I

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	205 975,21	202 870,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 3 105,21
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	205 975,21	205 975,21

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	676 485,42	450 450,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	1 564,68	928 786,04
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 701 185,94	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 379 236,04	1 379 236,04
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 585 211,25	1 585 211,25

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	119 280,00	0,00	111 215,21	111 215,21	111 215,21
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	16 010,00	16 010,00	16 010,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>119 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>127 225,21</b>	<b>127 225,21</b>	<b>127 225,21</b>
66	Charges financières	33 207,00	0,00	77 800,00	77 800,00	77 800,00
67	Charges exceptionnelles	48 579,58	0,00	500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	8 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>209 066,58</b>	<b>0,00</b>	<b>205 525,21</b>	<b>205 525,21</b>	<b>205 525,21</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			450,00	450,00	450,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>				<b>450,00</b>	<b>450,00</b>	<b>450,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>209 066,58</b>	<b>0,00</b>	<b>205 975,21</b>	<b>205 975,21</b>	<b>205 975,21</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	205 975,21
---	------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
75	Autres produits de gestion courante	145 284,00	0,00	108 284,00	108 284,00	108 284,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>145 284,00</b>	<b>0,00</b>	<b>193 284,00</b>	<b>193 284,00</b>	<b>193 284,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>145 284,00</b>	<b>0,00</b>	<b>193 284,00</b>	<b>193 284,00</b>	<b>193 284,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			9 586,00	9 586,00	9 586,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>9 586,00</b>	<b>9 586,00</b>	<b>9 586,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>145 284,00</b>	<b>0,00</b>	<b>202 870,00</b>	<b>202 870,00</b>	<b>202 870,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 105,21
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	205 975,21
---	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-9 136,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 268,39	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 216,21	0,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	23 708,33	1 564,68	11 899,42	11 899,42	13 464,10
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>64 192,93</b>	<b>1 564,68</b>	<b>461 899,42</b>	<b>461 899,42</b>	<b>463 464,10</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	142 166,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>142 166,00</b>	<b>0,00</b>	<b>205 000,00</b>	<b>205 000,00</b>	<b>205 000,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>206 358,93</b>	<b>1 564,68</b>	<b>666 899,42</b>	<b>666 899,42</b>	<b>668 464,10</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			9 586,00	9 586,00	9 586,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>9 586,00</b>	<b>9 586,00</b>	<b>9 586,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>206 358,93</b>	<b>1 564,68</b>	<b>676 485,42</b>	<b>676 485,42</b>	<b>678 050,10</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 701 185,94

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 379 236,04

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	241 978,30	128 786,04	0,00	0,00	128 786,04
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	800 000,00	450 000,00	450 000,00	1 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 041 978,30</b>	<b>928 786,04</b>	<b>450 000,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>1 378 786,04</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 041 978,30</b>	<b>928 786,04</b>	<b>450 000,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>1 378 786,04</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			450,00	450,00	450,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>450,00</b>	<b>450,00</b>	<b>450,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 041 978,30</b>	<b>928 786,04</b>	<b>450 450,00</b>	<b>450 450,00</b>	<b>1 379 236,04</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 379 236,04

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-9 136,00
---	-----------

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	111 215,21		111 215,21
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 010,00		16 010,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	77 800,00	0,00	77 800,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	450,00	450,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>205 525,21</b>	<b>450,00</b>	<b>205 975,21</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

205 975,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 586,00	9 586,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	205 000,00	0,00	205 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (8)	450 000,00	0,00	450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	13 464,10	0,00	13 464,10
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>668 464,10</b>	<b>9 586,00</b>	<b>678 050,10</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

701 185,94

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 379 236,04

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	85 000,00		85 000,00
75	Autres produits de gestion courante	108 284,00	0,00	108 284,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	9 586,00	9 586,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>193 284,00</b>	<b>9 586,00</b>	<b>202 870,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

3 105,21

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

205 975,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	128 786,04	0,00	128 786,04
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		450,00	450,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 378 786,04</b>	<b>450,00</b>	<b>1 379 236,04</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 379 236,04

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	119 280,00	111 215,21	111 215,21
60611	Eau et assainissement	720,00	300,00	300,00
60612	Énergie - Électricité	3 800,00	2 000,00	2 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	1 600,00	1 600,00
60623	Alimentation	60,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	8 235,21	8 235,21
60632	Fournitures de petit équipement		1 200,00	1 200,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	80,00	80,00
6068	Autres matières et fournitures		8 000,00	8 000,00
611	Contrats de prestations de services		8 000,00	8 000,00
6135	Locations mobilières	1 500,00	900,00	900,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6168	Autres primes d'assurance	10 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 000,00	200,00	200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		33 000,00	33 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	10 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	40 000,00	18 000,00	18 000,00
6241	Transports de biens	3 000,00	0,00	0,00
6248	Divers		20 000,00	20 000,00
6256	Missions	100,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	1 700,00	1 700,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	20 000,00	5 300,00	5 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		16 010,00	16 010,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		1 075,00	1 075,00
6218	Autre personnel extérieur		14 935,00	14 935,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	119 280,00	127 225,21	127 225,21
66	Charges financières (b)	33 207,00	77 800,00	77 800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 000,00	54 800,00	54 800,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	4 207,00	23 000,00	23 000,00
6688	Autres		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	48 579,58	500,00	500,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	38 579,58	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)	8 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	209 066,58	205 525,21	205 525,21
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		450,00	450,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles		450,00	450,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		450,00	450,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction.		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		450,00	450,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	209 066,58	205 975,21	205 975,21

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

+	RESTES A REALISER 2017 (11)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>205 975,21</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	23 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	23 000.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations		85 000,00	85 000,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels		85 000,00	85 000,00
75	Autres produits de gestion courante	145 284,00	108 284,00	108 284,00
752	Revenus des immeubles	145 284,00	108 284,00	108 284,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>145 284,00</b>	<b>193 284,00</b>	<b>193 284,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>145 284,00</b>	<b>193 284,00</b>	<b>193 284,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		9 586,00	9 586,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a		9 586,00	9 586,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>9 586,00</b>	<b>9 586,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>145 284,00</b>	<b>202 870,00</b>	<b>202 870,00</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

3 105,21

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

205 975,21

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	36 268,39	0,00	0,00
2031	Frais d'études	36 268,39	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 216,21	450 000,00	450 000,00
2132	Immeubles de rapport		0,00	0,00
21732	Immeubles de rapport		450 000,00	450 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	854,01	0,00	0,00
2184	Mobilier		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 362,20	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	23 708,33	11 899,42	11 899,42
2313	Constructions	23 708,33	11 899,42	11 899,42
Total des dépenses d'équipement		64 192,93	461 899,42	461 899,42
15	Emprunts et dettes assimilées	142 166,00	205 000,00	205 000,00
1541	Emprunts en euros	142 166,00	205 000,00	205 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )		0,00	0,00
Total des dépenses financières		142 166,00	205 000,00	205 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		206 358,93	666 899,42	666 899,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		9 586,00	9 586,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		9 586,00	9 586,00
13913	Départements		1 320,00	1 320,00
13917	Budget communautaire		8 266,00	8 266,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			9 586,00	9 586,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		206 358,93	676 485,42	676 485,42

+	
RESTES A REALISER 2017 (11)	1 564,68
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	701 185,94
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 379 236,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	241 978,30	0,00	0,00
1323	Départements	23 655,00	0,00	0,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	218 323,30	0,00	0,00
1328	Autres		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	800 000,00	450 000,00	450 000,00
1641	Emprunts en euros	800 000,00	450 000,00	450 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 041 978,30	450 000,00	450 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 041 978,30	450 000,00	450 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		450,00	450,00
28184	Mobilier		450,00	450,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			450,00	450,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			450,00	450,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		1 041 978,30	450 450,00	450 450,00

RESTES A REALISER 2017 (10)		928 786,04
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 379 236,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 01

LIBELLE : SELECOM

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a 864,68		b	b 450 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			450 000,00
21732	Immeubles de rapport		0,00			450 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		864,68			0,00
2313	Constructions		864,68			0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 450 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00
1323	Départements		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		450 000,00
1641	Emprunts en euros		450 000,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-864,68</b>
---	----------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 02

LIBELLE : VILLAGE ENTREPRISES

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>			a	700,00	b	b 7 000,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
2031	Frais d'études		0,00			0,00
2051	Concessions et droits similaires		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00
2111	Terrains nus		0,00			0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		0,00			0,00
2184	Mobilier		0,00			0,00
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		700,00			7 000,00
2313	Constructions		700,00			7 000,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 928 786,04
13	Subventions d'investissement		128 786,04
13151	GFP de rattachement		0,00
1321	Etat et établissements nationaux		0,00
1322	Régions		0,00
1323	Départements		0,00
1327	Budget communautaire et fonds structure		93 500,00
1328	Autres		35 286,04
16	Emprunts et dettes assimilées		800 000,00
1641	Emprunts en euros		800 000,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

921 086,04

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	666 899,42	666 899,42
Equipements municipaux (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 899,42	461 899,42
Equip. non municipaux (c/204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 485,42	676 485,42
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	702 750,62	702 750,62
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 379 236,04	1 379 236,04
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 450,00	450 450,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928 786,04	928 786,04
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 379 236,04	1 379 236,04

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 975,21	205 975,21
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 975,21	205 975,21
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 870,00	202 870,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 105,21	3 105,21
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 975,21	205 975,21

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et L.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT)

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
													IV A1

## INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT													TOTAL
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement													1 379 236,04
Dépenses réelles													1 379 236,04
101	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 379 236,04
102	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 369 650,04
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 185,94
1611	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 185,94
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
21732	Immuebles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
21733	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 464,10
2913	Contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 464,10
Dépenses d'ordre													9 586,00
149	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 586,00
13913	Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,00
13917	Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 266,00

## RECETTES

RECETTES													TOTAL
Total recettes d'investissement													1 379 236,04
Recettes réelles													1 378 786,04
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 786,04
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 500,00
1328	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 286,04
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
Recettes d'ordre													450,00
640	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
6401	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00

IV - ANNEXES

IV  
A1

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 975,21	205 975,21
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 525,21	205 525,21
015	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 215,21	111 215,21
50511	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	300,00
50912	Energie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
50921	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00
50935	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
50931	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 235,21	8 235,21
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
61064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,00	80,00
60055	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61054	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	900,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61551	Matériels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61558	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00
6232	Frais de déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6235	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6244	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6254	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6255	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00
65512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	5 300,00
612	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 070,00	16 070,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 075,00	1 075,00
6215	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 935,00	14 935,00
616	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 800,00	77 800,00
65111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 800,00	54 800,00

IV - ANNEXES

IV

A1

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
4911	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
497	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
49/18	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestio.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
4972	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	450,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	450,00
4911	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	450,00
<b>RECETTES</b>													
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 975,21	205 975,21
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 389,21	196 389,21
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 105,21	3 105,21
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 105,21	3 105,21
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
7401	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 284,00	108 284,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 284,00	108 284,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 586,00	9 586,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 586,00	9 586,00
042	Quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 586,00	9 586,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Communauté Communes Conflent Canigó - 66 - Atelier Relais	BP	2018
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION  
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>205 975,21</b>	<b>205 975,21</b>
Dépenses de l'exercice	205 975,21	205 975,21
011 Charges à caractère général	111 215,21	111 215,21
012 Charges de personnel et frais assimilés	16 010,00	16 010,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	450,00	450,00
66 Charges financières	77 800,00	77 800,00
67 Charges exceptionnelles	500,00	500,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>205 975,21</b>	<b>205 975,21</b>
Recettes de l'exercice	202 870,00	202 870,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 586,00	9 586,00
74 Dotations, subventions et participations	85 000,00	85 000,00
75 Autres produits de gestion courante	108 284,00	108 284,00
Restes à réaliser - reports	3 105,21	3 105,21
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 105,21	3 105,21

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Communauté Communes Conflent Canigó - 66 - Atelier Relais	BP	2018
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A1.2</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	
<b>DETAIL INVESTISSEMENT</b>	

**FONCTION 9 Action économique**

CHAPITRES (1)	90 Interventions économiques	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>1 379 236,04</b>	<b>1 379 236,04</b>
Dépenses de l'exercice	676 485,42	676 485,42
Non individualisées en opérations	676 485,42	676 485,42
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	9 586,00	9 586,00
16 Emprunts et dettes assimilées	205 000,00	205 000,00
21 Immobilisations corporelles	450 000,00	450 000,00
23 Immobilisations en cours	11 899,42	11 899,42
Restes à réaliser - reports	702 750,62	702 750,62
Non individualisées en opérations	702 750,62	702 750,62
001 Solde d'exécution de la section d'investis	701 185,94	701 185,94
23 Immobilisations en cours	1 564,68	1 564,68
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>1 379 236,04</b>	<b>1 379 236,04</b>
Recettes de l'exercice	450 450,00	450 450,00
Non affectées aux opérations	450 450,00	450 450,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	450,00	450,00
16 Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	450 000,00
Restes à réaliser - reports	928 786,04	928 786,04
Non affectées aux opérations	928 786,04	928 786,04
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	128 786,04	128 786,04
16 Emprunts et dettes assimilées	800 000,00	800 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



Communauté Communes Conflent Canigó - 66 - Atelier Relais	BP	2018
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b> ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	IV
	A1.2

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.1</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB9800071C du 22/02/1989.  
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).  
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les emprunts pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6615.

IV - ANNEXES

IV  
A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de renbour- sement anticipé partiel C/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 630 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 630 000,00									
070861	CRACAM Sud-Méditerranée	23/07/2016		10/11/2016	1 000 000,00	F		1,53	1,54082	T	C		N	A-3
AX532B	CRACAM Sud-Méditerranée	21/12/2017		24/03/2018	630 000,00	F		1,5	1,5	T	C		N	A-3
<b>Total général</b>					1 630 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		813 333,35					55 333,32	11 942,26	0,00	417,48
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		813 333,35					55 333,32	11 942,26	0,00	417,48
1642 Emprunts en euros (Total)	N	0,00		163 333,35	13,58	F	1,54062		13 333,32	2 728,50	0,00	368,48
1643 Emprunts en euros (Total)	F	0,00		650 000,00	14,92	F	1,5		42 000,00	9 213,76	0,00	49,00
Total général		0,00		813 333,35					55 333,32	11 942,26	0,00	417,48

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « état des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt: Exemple A-1 (cf. la Classification des emprunts au titre de la circulaire JOCE10-5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux: constant: F fixe; V: variable simple; C: complexe (taux à terme ou un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6601.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

	IV
	A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	2  100,00%  813 333,35					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, l'nnnet, swaption).  
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A2.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales



## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			11/12/2009
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	202 FRAIS ET REALISATION DOCUMENTS URBANISMES	2	11/12/2009
Linéaire	2031 FRAIS D ETUDES	2	11/12/2009
Linéaire	2033 FRAIS D'INSERTION	2	11/12/2009
Linéaire	2121 PLANTATIONS D ARBRES ET D ARBUSTES	20	11/12/2009
Linéaire	2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	30	11/12/2009
Linéaire	2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE	30	11/12/2009
Linéaire	21568 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGES D INCENDIE	10	11/12/2009
Linéaire	21571 MATERIEL ROULANT VOIRIE	8	11/12/2009
Linéaire	2182 MATERIEL DE TRANSPORT	8	11/12/2009
Linéaire	2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	10	11/12/2009
Linéaire	2184 MOBILIER	15	11/12/2009
Linéaire	APPAREILS DE LABORATOIRE	10	11/12/2009
Linéaire	APPAREILS DE LAVAGE ASCENSEURS	30	11/12/2009
Linéaire	COFFRE FORT	30	11/12/2009
Linéaire	EQUIPEMENT DE GARAGES ET ATELIERS	15	11/12/2009
Linéaire	EQUIPEMENTS DES CUISINES	15	11/12/2009
Linéaire	EQUIPEMENTS SPORTIFS	15	11/12/2009
Linéaire	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	20	11/12/2009

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>214 586,00</b>	<b>214 586,00</b>
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		205 000,00	205 000,00
1641	Emprunts en euros	205 000,00	205 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		9 586,00	9 586,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	9 586,00	9 586,00
020	Dépenses Imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	214 586,00	1 564,68	D001 701 185,94	917 336,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		450,00	III 450,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		450,00	450,00
28184	Mobilier	450,00	450,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	450.00	928 786.04	0.00	0,00	929 236,04

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 917 336,62
Ressources propres disponibles	IV 929 236,04
<b>Solde</b>	V = IV - II (6) + 11 899,42

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



## ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

## A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

**IV - ANNEXES**

<b>ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)</b>	<b>IV</b>
	<b>A9</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>				
	<b>RECETTES (b)</b>				
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>				
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
 (7) Indiquer le chapitre

B-3-4-A9

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
(5) Taux annuel, tous frais compris.  
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'annexe 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV - ANNEXES**

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A. 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B. 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C. 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D. 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II 193 284,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>III 0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Communauté Communes Conflent Canigó - 66 - Atelier Relais	BP	2018
---	----	------

**IV - ANNEXES**

	IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS          ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)</b>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.1</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :

Reste à employer au 01/01/N :

Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant

Reste à employer au 31/12/N :

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	

Communauté Communes Conflent Canigó - 66 - Atelier Relais	BP	2018
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
IV	C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, reculement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV - ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

		IV
		C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

{1} CATEGORIES: A, B et C.

{2} SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Spécial.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

{3} REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

{4} CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a\* : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

{5} Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés")

{6} Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3B et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

{7} Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

{8} Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif)

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE</b> <b>OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Communauté Communes Conflent Canigó - 66 - Atelier Relais	BP	2018
---	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Communauté Communes Conflent Canigó - 66 - Atelier Relais	BP 2018
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Communauté Communes Conflent Canigó - 66 - Atelier Relais	BP 2018
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,  
A PRADES, le 06/04/2018  
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 73  
Nombre de membres présents : 45  
Nombre de suffrages exprimés : 58  
VOTES : Pour : 58  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

A PRADES, le 06/04/2018

Date de convocation : 30/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,



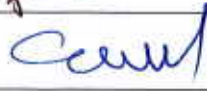
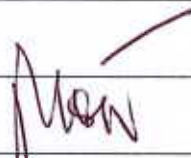
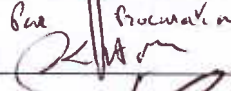
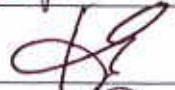
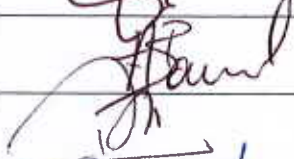











AMBRIGOT	ANDRE	
ARGILES	ANDRE	
ARRO	PATRICE	
BARAILLE	JULIEN	
BARDON	FABIENNE	
BAZELY	PIERRE	
BEKHEIRA	AHMED	
BIGORRE	ARLETTE	
BLAISE	JEAN-LUC	
BLANC	PAUL	
BOBE	GUY	
BONNIOL	AURELIE	
BOUSIGUE	PIERRE	
BOUVIER	GERALDINE	
BOYER	ALAIN	
BRUN	ANNE-MARIE	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

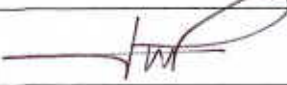




CANAL	ANNE-MARIE	
CAROL	CHRISTOPHE	
CASES	JULIETTE	
CASSOLY	GUY	
CASENOVE	MARIE-THERESE	
CASTEX	JEAN	
COSTE	GILBERT	
CRISTOFOL	SAUVEUR	
DE MOZAS	CORINNE	
DELCOR	YVES	
DORANDEU	PHILIPPE	
DRAGUE	RENE	
DUBOIS	BABYA	
ESCAPE	CLAUDE	
ESPEUT	PASCAL	
GOBERT FORGAS	THERESE	
GUITART	HENRI	
JALLAT	JEAN-LOUIS	
JALIBERT	BRIGITTE	
JANER	JEAN-CHRISTOPHE	
JOSSE	ANDRE	
JUANCHICH	SERGE	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

JUBAL	LIONEL	
LAGUERRE	ROBERT	<del>CASPER</del> 
LAMBERT	BERNARD	
LAPASSET	CHRISTELLE	
LLOPIS	ANTOINE	
LOUPIEN	BERNARD	
MACH	CATHY	
MARTIN	MARIE-FRANCE	
MAURY	JEAN	
MAYDAT	JEAN-MARIE	
MENDOZA	JEAN-PIERRE	
MIGNON	VINCENT	
MIQUEL-LACARRAU	CAROLE	
MONSERRAT	JEAN-MARC	
NENS	SEBASTIEN	
NIVET	ERIC	
PACULL	JEAN-MARC	
PAGES	JEAN	
PAILLES	PIERRE	
PAILLES	ROGER	
PAULO	JEAN-MICHEL	
PIGNOL	MARIE-THERESE	



## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

POUGET	GENEVIEVE	
PREVOT	ELISABETH	
PUJOL	JOSETTE	
QUES	LOUIS	
ROUCH	JEAN-JACQUES	
SALIES	JEAN-LOUIS	
SERVAT	JEAN	
SENTENAC	HENRI	
SURJUS	ETIENNE	
TAURINYA	JACQUES	
TEULIERE	HUGUETTE	
VILA	LOUIS	
VILLELONGUE	JEAN-PIERRE	

**REÇU LE****16 AVR. 2018****SOUS - PREFECTURE  
DE RADES**

Certifié exécutoire par le M. Le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ..... le .....

Le Président,

  
Jean CASTEX.

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

### IV - ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.17	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.21	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.23	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.26	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.27	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.29	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.30	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.31	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.33	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.34	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.35	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.36	A4 - Etat des provisions	X	
p.37	A5 - Etalement des provisions	X	
p.38	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.39	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.40	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.41	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.42	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.43	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.44	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.45	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.46	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.47	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.48	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.49	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.50	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.51	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.52	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.53	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.54	C1 - Etat du personnel	X	
p.56	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.57	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.58	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.59	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.60	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.61	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.62	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exécution, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)